

SORTIE LASER GAME



L'Office Intercommunal des Sports du canton d'Aigrefeuille organise une sortie au Laser game de St Sébastien Sur Loire pour les enfants nés en 2014,2015,2016.

Pour la commune de Geneston la sortie est prévue :

Le 28 octobre 2025 à 13h50 sur place (jusqu'à 15h30 environ)

La **participation financière** demandée est de **7 € par enfant**. Ce tarif correspond à 2 parties d'une vingtaine de minutes. L'activité est intense et nous vous conseillons de prévoir une gourde pour l'après-midi. De même, nous conseillons de porter des vêtements plutôt sombres pour se faire plus discret dans la salle de jeu.

Encadrement :

L'encadrement sera assuré sur site mais pour l'arrivée dans les locaux, la préparation et la sortie des locaux, des membres de l'OIS et des parents volontaires seront nécessaires, merci de renseigner votre disponibilité ci-dessous.

Transport :

Nous vous encourageons à organiser des covoiturages si vous le pouvez. Un contact téléphonique pour chaque enfant pourra être transmis.

L'adresse du site : **Laser Game Evolution, 16 rue Marie Curie 44230 Saint Sébastien Sur Loire**

Inscription :

Merci de déposer en mairie avant le 04/10 le bulletin ci-dessous rempli ainsi qu'un **chèque de 7€ à l'ordre de « OIS Aigrefeuille » et une enveloppe timbrée pour la réponse**.

Astrid BLANCHARD 06 70 56 86 91

✂

**INSCRIPTION
SORTIE LASER GAME
28 OCTOBRE 2025**

**Inscription à retourner avant le 4 octobre 2025
à la Mairie de votre lieu d'habitation**

NOM : Prénom :
Date de naissance : Age : Téléphone :
Adresse :
Mail :

Parent, je me propose pour accompagner ? ☐ NON ☐ OUI

☐ Je N'AUTORISE PAS la transmission de mon numéro de téléphone.

Je soussigné.....autorise l'Office Intercommunal des Sports,
à prendre les dispositions utiles en cas d'accident pouvant survenir au cours de l'activité.

Le..... Signature :

**Merci de ne pas oublier : l'enveloppe timbrée à votre adresse, pour la réponse,
et le chèque de 7€ à l'ordre de l'OIS, à joindre obligatoirement à votre inscription.**

IMPORTANT ! Tout accident de l'enfant durant l'activité sportive exercée n'est pas de la responsabilité de l'O.I.S., mais sera couvert par l'assurance des parents.